Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213503147-20251125-2025_36-DE

COMMUNE DE SAINT SULIAC

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 12
Date de convocation : 19/11/2025
L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M. BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M. Remy BOUVET, M. BRIAND Jean- Pierre, M. PERDRIEL Erik, Mme FIQUET Isabelle, Mme COUTURIER Michèle, Mme BORDIER Colette, Mme BERGER Mathilde, M. POIRIER Christophe, M LEIGNEL Jean- Guy

Absents excusés M. TAVET Alain, M. SALMON Julien, Mme BOURGES-HELIE Magali, M. LEFEUVRE Aymeric a donné pouvoir à BIANCO Pascal.
Secrétaire : M. POIRIER Christophe

Délibération n°2025-36

Objet : Vente d'un bien immobilier : appartement situé place du Carrouge – rue du Puits Lingeard .

Vu l'article L.3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques applicable aux biens relevant du domaine privé, «Les collectivités territoriales,[..] cèdent leurs immeubles ou leurs droits réels immobiliers, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.».

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L. 2241-et suivants, Vu les articles L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant :
– Que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Vu la délibération numéro 2022-58 du conseil municipal en date du 28 novembre 2022.

Considérant la mise en copropriété de l'immeuble situé place du Carrouge – rue du Puits Lingeard en date du 22 mai 2023.

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers en date du 25/10/2022 (constat amiante, installation électrique et diagnostics de performance énergétique) et du 3/11/2025

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Saint-Suliac évalués par les professionnels de l'immobilier.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213503147-20251125-2025_36-DE

Exposé de Monsieur Le Maire,
La Commune possède un appartement T6 place du Carrouge – rue du Puits Lingeard et souhaite le vendre.

Un état descriptif de division ainsi qu'un règlement de copropriété ont été réalisés par la société Prigent. (en annexe de la présente délibération)

Un acte de vente doit être signé en l'étude Maître Vincent PRADO, notaire à CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE concernant le lot **numéro 5** au profit de Monsieur Axel Lemoine et de Madame Steffy Carpana pour un **montant *de 269.000,00 euros*** **, deux-cent soixante-neuf mille euros *€ net vendeur***

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la vente du lot numéro 5 du bâtiment situé place du Carrouge à Mr Lemoine et Madame Carpana ***pour un montant de 269.000,00€ net vendeur***

- **Autorise** le maire à procéder aux démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, dont la signature de tout document afférent à la vente ...

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Pascal BIANCO

MAIRIE DE SAINT-SULIAC (ILLE-&-VILAINE)